

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 avril 2025

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 avril 2025**

**2025 DU 86** Dénomination avenue Claudius Regaud (13<sup>e</sup>).

**Mme Laurence PATRICE, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 25 mars 2025, par lequel Madame la Maire de Paris propose substituer la dénomination " avenue Claudius Regaud " à celle d'" avenue Claude Regaud ", à Paris (13<sup>e</sup>) ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement, en date du 31 mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par Madame Laurence PATRICE, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

La dénomination " avenue Claudius Regaud " est substituée à celle d'" avenue Claude Regaud ", dont l'emprise commence au numéro 49 boulevard Masséna et finit place du Docteur Yersin et avenue de la Porte d'Ivry, à Paris (13<sup>e</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**